



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 97299

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que le lycée Fabert de Metz a souhaité obtenir la création d'une option langue « mandarin ». Eu égard à l'importance économique de la Chine, les services de l'éducation nationale ont à de nombreuses reprises indiqué qu'il convenait de promouvoir l'apprentissage du chinois. Or, la Lorraine ne compte actuellement qu'une cinquantaine d'élèves en chinois alors qu'il y en a près de 500 en Alsace. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'afin de développer l'enseignement du chinois en Lorraine et de rattraper le retard constaté il conviendrait d'y créer les filières correspondantes.

Texte de la réponse

Le chinois est aujourd'hui dans l'enseignement secondaire français la langue dont la progression en effectifs d'élèves est la plus forte : + 30 % à la rentrée 2005 au plan national par rapport à la rentrée 2004. En ce qui concerne l'ouverture d'un enseignement de chinois dans un établissement de l'académie de Metz, il convient de rappeler qu'elle est de la compétence du recteur d'académie. C'est ce dernier en effet qui arrête la carte académique des langues vivantes et détermine les priorités en la matière. Depuis la rentrée 2006, un enseignement optionnel de chinois est proposé au lycée Cormontaigne à Metz en complément de ceux qui sont offerts depuis la rentrée 2005 au lycée Chopin et au lycée Saint-Dominique de Nancy. Dans un courrier adressé à M. le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, le recteur déclare son intention d'ouvrir un nouvel enseignement du chinois dans son académie à la rentrée 2007, tout en soulignant sa volonté d'un développement raisonné, maîtrisé et programmé de cette offre linguistique.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97299

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6362

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10629